

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024**

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 21/06/2024, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

<u>OBJET DE LA DELIBERATION</u>		
<b>DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'ACHERES</b>		
<u>Date d'affichage de la convocation</u> 21/06/2024	<u>Date d'affichage de la délibération</u> 04/07/2024	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude

**Etaient présents : 94**

AOUN Cédric, AUFRECHTER Fabien, BARRON Philippe, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LEPINTE Fabrice, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PERRON Yann, PERSIL Albert, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

**Absent(s) représenté(s) : 41**

AIT Eddie a donné pouvoir à BARRON Philippe  
ARENOU Catherine a donné pouvoir à ZAMMIT-POPESCU Cécile  
AUJAY Nathalie a donné pouvoir à PERSIL Albert  
BEGUIN Gérard a donné pouvoir à GUILLAUME Cédric  
BENHACOUN Ari a donné pouvoir à DAMERGY Sami  
BERMANN Clara a donné pouvoir à EL BELLAJ Jamila  
BERTRAND Alain a donné pouvoir à BOUTON Rémy  
BORDG Michaël a donné pouvoir à RIPART Jean-Marie  
BOURSALI Karim a donné pouvoir à COGNET Raphaël  
BRUSSEAUX Pascal a donné pouvoir à JAUNET Suzanne  
CHAMPAGNE Stéphan a donné pouvoir à PERRON Yann  
CHARNALLET Hervé a donné pouvoir à LAIGNEAU Jean-Pierre  
DAUGE Patrick a donné pouvoir à JOSSEAUME Dominique  
DIOP Dieynaba a donné pouvoir à HAMARD Patricia  
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à KONKI Nicole  
DOS SANTOS Sandrine a donné pouvoir à BREARD Jean-Claude  
DUBERNARD Marie-Christine a donné pouvoir à DE LAURENS Benoît  
EL ASRI Sabah a donné pouvoir à MEUNIER Patrick  
ESCRIBANO-OBEJO Maria a donné pouvoir à SAINZ Luis  
FAVROU Paulette a donné pouvoir à DI BERNARDO Maryse

JOREL Thierry a donné pouvoir à WOTIN Maël  
KAUFFMANN Karine a donné pouvoir à LAVIGOGNE Jacky  
KOENIG-FILISIKA Honorine a donné pouvoir à MACKOWIAK Ghyslaine  
LE GOFF Séverine a donné pouvoir à MARIAGE Joël  
LEBOUC Michel a donné pouvoir à GARAY François  
LEMARIE Lionel a donné pouvoir à POYER Pascal  
LITTIERE Mickaël a donné pouvoir à FONTAINE Franck  
LONGEAULT François a donné pouvoir à LECOLE Gilles  
MALAIS Anne-Marie a donné pouvoir à MADEC Isabelle  
MELSENS Olivier a donné pouvoir à GODARD Carole  
MERY Philippe a donné pouvoir à OLIVIER Sabine  
MINARIK Annie a donné pouvoir à VIREY Louis-Armand  
NICOT Jean-Jacques a donné pouvoir à DE JESUS-PEDRO Nelson  
PEULVAST-BERGEAL Annette a donné pouvoir à GIRAUD Lionel  
PHILIPPE Carole a donné pouvoir à SANTINI Jean-Luc  
POURCHE Fabrice a donné pouvoir à PIERRET Dominique  
PRELOT Charles a donné pouvoir à BROSSE Laurent  
REBREYEND Marie-Claude a donné pouvoir à SIMON Josiane  
SMAANI Aline a donné pouvoir à LEFRANC Christophe  
VOILLOT Bérengère a donné pouvoir à KERIGNARD Sophie  
VOYER Jean-Michel a donné pouvoir à MOREAU Jean-Marie

**Absent(s) non représenté(s) : 1**

CALLONNEC Gaël

**Absent(s) non excusé(s) : 5**

ANCELOT Serge, CHARBIT Jean-Christophe, GRIMAUD Lydie, OURS-PRISBIL Gérard, SOUSSI Elsa

**129 POUR :**

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, BRUSSEAUX Pascal, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUC Michel, LECOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

**0 CONTRE :**

**1 ABSTENTION :**

LEFRANC Christophe

**6 NE PREND PAS PART :**

CALLONNEC Gaël, DOS SANTOS Sandrine, EL ASRI Sabah, LEPINTE Fabrice, RIPART Jean-Marie, VOILLOT Bérengère

# EXPOSÉ

Dans le cadre de sa compétence assainissement, la Communauté urbaine gère l'ensemble des ouvrages liés à la collecte, au transit et au traitement des effluents.

Ainsi, la Communauté urbaine gère 22 stations d'épuration et 1 939 kms de réseaux d'assainissement.

A ce jour, les 22 stations d'épuration de la Communauté urbaine sont gérées par contrats d'exploitation. Quant aux 1 939 kms linéaires de réseaux, 1 860 km sont gérés en Délégation de Service Public et 79 km par contrats de prestations de service.

S'agissant de l'exploitation des réseaux et ouvrages d'assainissement eaux usées, unitaires, eaux pluviales et des branchements sur le périmètre de la commune d'Achères, celle-ci est actuellement gérée par le biais d'un contrat de DSP arrivant à échéance le 31 mai 2025. Une convention relative à l'assainissement des effluents par la station d'épuration Seine-Aval permet d'acter les modalités de la prise en charge des effluents d'Achères par le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération (SIAAP). Elle arrive à échéance le 28 janvier 2031.

Dans un souci d'harmonisation des modalités de gestion du service, il est proposé au Conseil communautaire de poursuivre la gestion des installations de collecte de la commune d'Achères sous le mode de la DSP. L'épuration des effluents est gérée via la convention signée avec le SIAAP et ne fait pas partie du périmètre du futur contrat. Dans ce cadre, il est proposé de conclure un contrat de DSP pour une durée de cinq ans et dix mois à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025.

Conformément à l'article L. 1411-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le rapport annexé présente les différents modes de gestion envisageables ainsi que les caractéristiques des prestations qui devront être exécutées par le futur concessionnaire. Il appartiendra ultérieurement au Président d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du CGCT. Il ressort de ce rapport que la délégation de service public et plus précisément l'affermage apparaît être le mode de gestion le plus adapté pour les raisons suivantes :

- L'exploitation de ce type de réseaux requiert un savoir-faire spécifique notamment au regard de la technicité du métier et des particularités du service à rendre à l'usager ;
- La collectivité est déchargée des tâches quotidiennes d'exploitation de ces réseaux qui sont par nature techniquement contraignante et nécessite notamment une réactivité accrue et un respect des normes sanitaires et de sécurité afin d'assurer un service efficace aux usagers ;
- Il apparaît opportun de confier l'exploitation de ces réseaux à un opérateur économique spécialisé disposant d'un savoir-faire reconnu en la matière ;
- La procédure de délégation de service public s'inscrit dans la continuité du mode de gestion majoritaire de ce service. Ce mode de gestion est en cohérence avec la gestion des réseaux des autres communes de la Communauté urbaine ;
- La procédure de délégation de service public via l'affermage, sans obligation de pondérer les critères, offre une plus grande capacité de négociation qui n'est pas offerte en marché public ;
- La personne publique souhaite laisser l'entière responsabilité technique et financière de l'exploitation des réseaux à un opérateur privé, qui en assurera la gestion.

La commission consultative des services publics locaux a été préalablement consultée sur le choix du mode de gestion du service public, conformément à la réglementation en vigueur.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le principe du recours à la gestion déléguée du service public d'assainissement sur le territoire de la commune d'Achères, sous la forme d'un contrat d'affermage,
- d'approuver le contenu des principales caractéristiques des prestations que devra assurer le futur concessionnaire, telles qu'elles sont définies dans le rapport de présentation joint en annexe de la présente délibération,
- d'autoriser le Président à engager et mener la procédure de publicité permettant la présentation de plusieurs offres concurrentes, telle que prévue aux articles L. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales et aux articles R. 3122-1 à R. 3125-2 du code de la commande publique.

*Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :*

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1411-1 et suivants,

VU le code de la commande publique et notamment ses articles R. 3122-1 à R. 3125-2,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU l'avis de la commission consultative des services publics locaux en date du 10 juin 2024,

VU l'avis favorable émis par la Commission 4\_Vie quotidienne le 18 juin 2024,

## APRES EN AVOIR DELIBERE,

**ARTICLE 1 : APPROUVE** le principe du recours à la gestion déléguée du service public d'assainissement sur le territoire de la commune d'Achères, sous la forme d'une délégation de service public.

**ARTICLE 2 : APPROUVE** le contenu des principales caractéristiques des prestations que devra assurer le futur concessionnaire, telles qu'elles sont définies dans le rapport de présentation joint en annexe de la présente délibération.

**ARTICLE 3 : AUTORISE** le Président à engager et mener la procédure de publicité permettant la présentation de plusieurs offres concurrentes, telle que prévue aux articles L. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales et aux articles R. 3122-1 à R. 3125-2 du code de la commande publique.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 04/07/2024

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 03/07/2024

Exécutoire le : 04/07/2024

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME,  
Aubergenville, le 27 juin 2024



Le Président  
ZAMMIT-POPESCU Cécile